

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EMPLOYE POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION :**  
**CONNAISSANCES TECHNIQUES DU SECTEUR DE LA**  
**CONSTRUCTION**  
**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 33 01 09 U21 V1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301</b> <b>APPROUVE LE 14 NOVEMBRE 2002</b></p>
--

# **EMPLOYE POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION : CONNAISSANCES TECHNIQUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION (Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences rigoureuses dans le secteur de la construction

L'unité permet plus particulièrement l'acquisition de connaissances visant à découvrir :

- ⇒ les principaux matériaux utilisés dans le secteur de la construction,
- ⇒ les principes de base de la qualité et la politique d'achat d'une entreprise de la construction,
- ⇒ les principes de base de la lecture de plans et cahiers des charges,
- ⇒ les principes de base de la logistique et la concrétisation des notions théoriques de la formation au travers la visite d'un salon du bâtiment.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables

requis de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218. Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

## 2.1. Capacités

### En mathématiques,

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

### En français,

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

*Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).*

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Connaissance des matériaux et du matériel	CT	J	16
Politique de qualité dans le secteur de la construction	CT	B	8
Politique d'achat dans le secteur de la construction	CT	B	24
Lecture de plans	CT	J	16
Logistique	CT	B	8
Visite d'un salon du bâtiment	PP	C	8
<b>3.2. Part d'autonomie</b>			
Total des périodes			80

## 4. PROGRAMME DES COURS

### 4.1. Connaissance des matériaux et du matériel

L'étudiant sera capable :

- de choisir un système de fondation approprié au projet de construction envisagé;
- de décrire, de schématiser les différentes sortes de maçonneries utilisées dans la construction;

- de nommer correctement tous les éléments nécessaires à la construction ;
- de décrire et de reconnaître les différents types de matériaux entrant dans la réalisation d'un bâtiment ;
- de nommer, de décrire et d'expliquer les différents types de toitures et de charpentes ;
- de différencier les matériaux utilisés pour l'isolation et d'en expliquer leur mise en œuvre ;
- de différencier les principaux outils du secteur de la construction ;
- de décrire le contexte d'utilisation des différents outils du secteur de la construction ;
- de se constituer une documentation technique liée aux différents matériaux et technologies de la construction.

#### **4.2 Politique de qualité dans le secteur de la construction**

L'étudiant sera capable :

- de préciser les notions de soins à la qualité et d' « amélioration continue » ;
- de justifier l'intégration du soin à la qualité, de la préservation de l'environnement et de la politique de sécurité ;
- d'énumérer des possibilités permettant d'apporter du soin à la qualité dans les petites entreprises.

#### **4.3. Politique d'achat dans le secteur de la construction**

L'étudiant sera capable :

- de justifier l'importance des coûts d'une entreprise générale de construction (matières premières et services achetés) ;
- de décrire et d'expliquer des processus, des techniques et des procédures d'achat ;
- de préciser les qualités recherchées d'un fournisseur ( fiabilité et relations) ;
- d'expliquer des compétences de négociation à mettre en œuvre ainsi que des règles de conduite à tenir en matière d'achats dans les entreprises du secteur de la construction ;
- de caractériser et préciser des rôles joués par une administration commerciale.

#### **4.4. Lecture de plans et cahiers des charges**

L'étudiant sera capable :

- de maîtriser les différentes techniques du dessin comme la représentation en plans, coupes, plans de détail et perspectives d'un projet en détaillant le vocabulaire et les légendes utilisées de manière standard.
- d'établir le lien entre les postes énumérés dans le cahier des charges et la représentation de ces éléments sur les documents graphiques.

#### **4.4. Logistique**

L'étudiant sera capable :

- de définir et de justifier l'importance de la logistique dans une entreprise du secteur de la construction ;
- de décrire l'organisation logistique d'une entreprise de la construction ;

- d'expliquer la problématique et la réglementation des transports au sein d'une entreprise de la construction ;
- d'expliquer la gestion de parcs de machines et du matériel au sein d'une entreprise de construction.

#### **4.6. Visite d'un salon du bâtiment**

L'étudiant sera capable :

- de rechercher de la documentation pratique sur les matériaux et sur les nouvelles technologies.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'un projet de construction donné et en disposant de toute la documentation technique liée au projet de construction, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de citer les grandes parties du projet de construction;
- d'énumérer les principaux matériaux utilisés et d'expliquer la mise en œuvre d'au moins deux matériaux contenus dans le projet de construction ;
- d'expliquer les compétences de négociation à mettre en œuvre et les règles de conduite à tenir pour l'achat des deux matériaux étudiés dans l'alinéa précédent ;
- d'expliquer la logistique mise en œuvre pour l'approvisionnement de ces deux matériaux

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des informations fournies pour citer les grandes parties du projet de construction ;
- ◆ la qualité des informations fournies pour expliquer la mise en œuvre des deux matériaux ;
- ◆ le choix des compétences de négociation et des règles de conduite retenu pour l'achat des deux matériaux ;
- ◆ la qualité des informations fournies dans la logistique mise en œuvre ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans son apprentissage.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans le domaine de la construction.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 09 Jan 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

----- Unité de formation : EMPLOYE POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION: CONNAISSANCES  
TECHNIQUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION (CONVENTION:  
C.P.N.A.E.)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 330109U21V1

Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

  
Nicole SCHETS  
Directrice